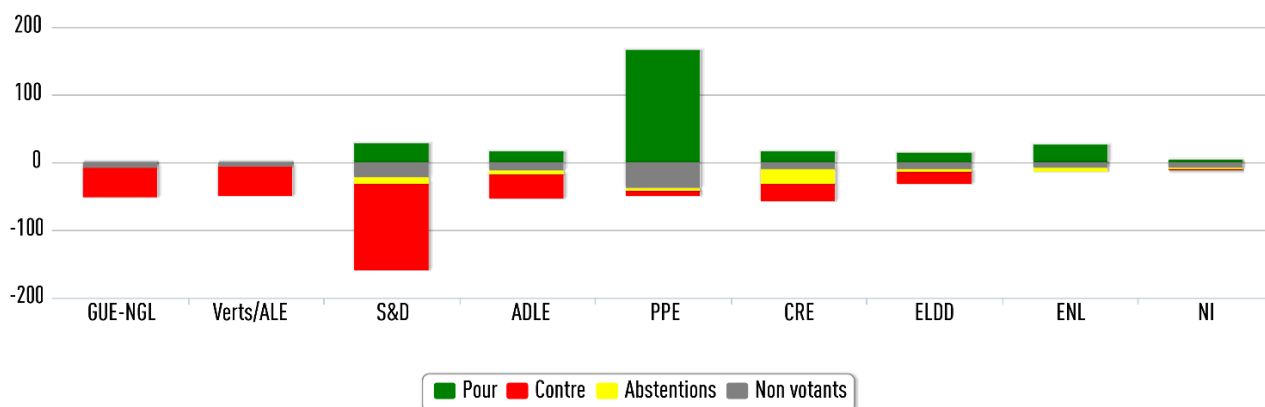
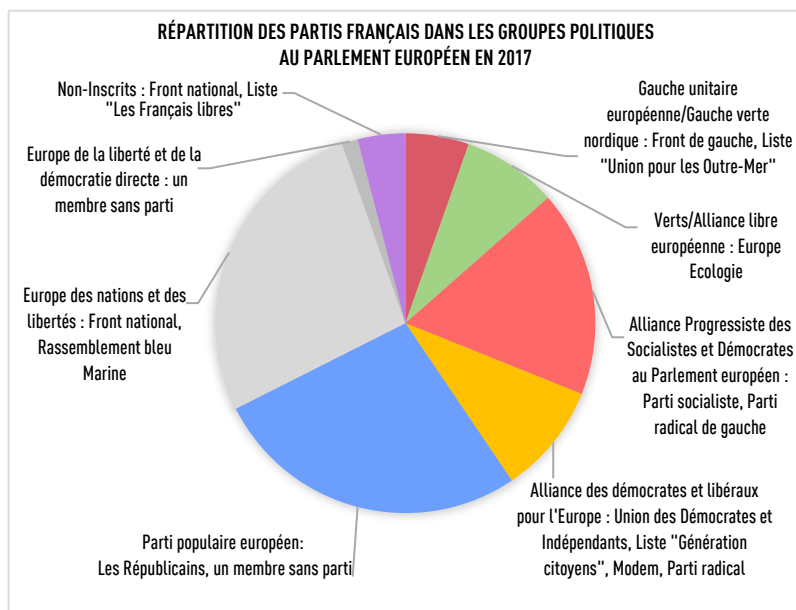


## Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).



La majorité des députés de la circonscription Ouest a voté pour l'interdiction des symboles religieux sur les lieux de travail.

Isabelle Thomas du Parti socialiste, Jean Arthuis de l'Union des Démocrates et Indépendants ainsi que l'écologiste Yannick Jadot ont été les seuls à voter contre l'interdiction. Ainsi, tous les autres élus présents lors du vote se sont prononcés en faveur de la possibilité d'interdire des symboles religieux.

## Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens d'Ouest\*.

### Pour

Joëlle BERGERON



Sans étiquette

ELDD

Gilles LEBRETON



Front national

ENL

Elisabeth MORIN-CHARTIER



Les Républicains

PPE

Emmanuel MAUREL



Parti socialiste

S&D

### Contre

Jean ARTHUIS



Union des Démocrates et  
Indépendants

ADLE

Yannick JADOT



Europe Écologie

Verts/ALE

Isabelle THOMAS



Parti socialiste

S&D

### Absent

Alain CADEC



Les Républicains

PPE

Marc JOULAUD



Les Républicains

PPE